

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00426

Numéro SIREN : 852 120 450

Nom ou dénomination : DOMINIQUE GAINZA FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2023 sous le numéro de dépôt 1886

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 392 bis 117 A du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		DOMINIQUE GAINZA FINANCE		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice clos le		
						31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218		
				Services *				
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
Variation de stocks (marchandises) *						235		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
Autres charges externes *		dont crédit bail :				242	4 713	
		- mobilier :						
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	331	244	331	
Rémunérations du personnel *						250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
Dotations aux amortissements *						254		
Dotations aux provisions					255			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	5 044	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(5 044)	
Produits financiers (III)	280	20 000	Charges financières (V)	294	1 227			
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PNE innovantes (art. 217 octies)		347		300	3 102		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)			306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	10 628	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 628	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	1 000		
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 240 septies D))		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44, catés A)	987			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 reprises)		981	JEI (44, sexes A)	989				
ZRD (44, terdoctes)		127	ZRR (44, quindoctes)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991						
ZFANG 44, quaterdoctes		345	Investissements outre-mer	344				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44, terdoctes)		992	zone de développement prioritaire	993				
Crédance due au report en amont du déficit				346		20 000		
Droit divers		Exonérations exceptionnelles (Art 39 bis A)	645	Exonérations exceptionnelles (Art 39 bis A)	643			
		Exonérations exceptionnelles (Art 39 bis B)	645	Exonérations exceptionnelles (Art 39 bis B)	647			
		Exonérations exceptionnelles (Art 39 bis C)	645	Déduction exceptionnelle d'immobilisation de conduite (art. 39 bis C)	641			
	Exonérations exceptionnelles (Art 39 bis D)	645	Exonérations exceptionnelles (Art 39 bis D)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		354		
Déficit de l'exercice reporté en amont *				355		8 372		
Déficits antérieurs reportables *		17 798 dont imputés sur le résultat				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		372		
						8 372		

* Des explications concises sur cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Bilan des Exercices comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

DOMINIQUE GAINZA FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Place de la Liberté
82100 CASTELSARRASIN
852 120 450 RCS MONTAUBAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 AVRIL 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 10 627.66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	10 627.66 euros
En totalité au compte « Autres réserves »	10 627.66 euros
Qui s'élève ainsi à 29 646.04 euros	

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Dominique GAINZA

Copie Certifiée Conforme

Dominique Gainza

**FIDUCIE CONSULTANTS TARN et GARONNE**
RCS Montauban 382 367 266
SAS au capital de 604 655 €
42 avenue Victor Hugo - BP 4
82200 MOISSAC
Tél. 05 63 04 95 78